



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

A/131/C.1  
9 juin 2014

## Convocation de la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire

Genève, 12 au 16 octobre 2014

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et les réunions connexes se tiendront au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)* en Suisse, du dimanche 12 au jeudi 16 octobre 2014.

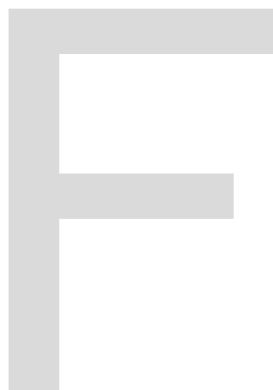
### ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 131<sup>ème</sup> Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*
4. La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international  
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale; du développement durable, du financement et du commerce; et des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 133<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

### CALENDRIER DE TRAVAIL

Le calendrier de travail de l'Assemblée et des réunions connexes se trouve à l'Annexe 1.

Le Conseil directeur se réunira les 13 et 16 octobre. Après en avoir débattu, il se prononcera sur une multitude de questions relatives au fonctionnement et aux activités de l'UIP. Par ailleurs, les membres du Conseil directeur éliront le nouveau Président de l'UIP le jeudi 16 octobre 2014 par un vote à bulletin secret. Pour sa part, l'Assemblée adoptera des résolutions sur le point d'urgence qui aura été retenu ainsi que sur le thème d'étude examiné par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. L'Assemblée devrait achever ses travaux à 18 h.30 le jeudi 16 octobre.



## POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11.1 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence, celui-ci sera examiné par l'Assemblée le mardi 14 octobre 2014. Des dispositions ont été prises pour la tenue le lendemain d'une éventuelle réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

## TRAVAIL DES COMMISSIONS PERMANENTES

Les quatre Commissions permanentes se réuniront à la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme étudiera et adoptera une résolution sur le thème *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*.

Les trois autres Commissions permanentes tiendront des auditions et des réunions-débat sur la base des recommandations de leurs Bureaux respectifs. Les projets d'ordre du jour des Commissions figurent ci-joint.

Les Membres sont invités à participer activement aux travaux des Commissions permanentes. Une période plus longue qu'à l'accoutumée sera allouée aux Bureaux des Commissions permanentes pour leur permettre d'examiner et de préciser leur programme de travail. Aussi est-il important que tous les membres des Bureaux soient présents à l'Assemblée de Genève, en tant que membres de la délégation de leur parlement.

Par ailleurs, afin d'assurer une cohérence optimale dans la mise en œuvre des nouveaux Statuts et Règlements de l'UIP, une réunion conjointe des Présidents de Bureaux des Commissions permanentes et des Présidents de groupes géopolitiques aura lieu le dimanche 12 octobre, de 10 heures à 12 h.30. Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions permanentes, ainsi que les Présidents des groupes géopolitiques sont invités à participer à cette réunion.

## PARTICIPATION

Les Membres de l'UIP peuvent désigner un maximum de huit délégués, ou dix pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne. Les parlements membres sont donc incités à tendre vers la parité dans la composition de leurs délégations.

Les Parlements membres sont en outre invités à intégrer de jeunes parlementaires dans leurs délégations. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP se tiendra le 13 octobre dans la perspective d'une contribution des jeunes parlementaires aux délibérations et décisions de l'Assemblée.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux mandats électifs.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

Les délégués sont priés de noter que la salle plénière, où se tiennent les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, a une capacité limitée. En fonction de la participation effective à la 131<sup>ème</sup> Assemblée, le Secrétariat s'efforcera d'attribuer un nombre adéquat de sièges à toutes les délégations. Toutefois, si cela n'est pas possible, chaque délégation se verra attribuer le nombre de sièges requis en cas de vote par l'Assemblée ou le Conseil directeur.

## BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée. La première séance du Bureau restreint doit se tenir en tout début de matinée le 13 octobre 2014.

## POSTES A POURVOIR PENDANT LA 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE

Dans l'après-midi du 16 octobre, le Conseil directeur procédera à l'élection du nouveau Président de l'UIP au scrutin secret. Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation signée et d'un bref curriculum vitae, pourront être déposées jusqu'au mercredi 15 octobre, à 14 h.30.

Le Forum des jeunes parlementaires tiendra lui aussi des élections pour désigner les membres de son Conseil, durant sa réunion du lundi 13 octobre. D'après l'article 5 du Règlement et des Modalités de travail du Forum, *le Conseil se compose de deux représentants de chacun des groupes géopolitiques de l'UIP, un homme et une femme*. Les candidats doivent avoir moins de 43 ans.

Les groupes géopolitiques sont invités à présenter leurs candidats avant 15 heures, le dimanche 12 octobre 2014.

Dans la mesure où la Réunion des femmes parlementaires se tiendra le dimanche 12 octobre, tous les groupes géopolitiques sont instamment invités à organiser leurs réunions le samedi 11 octobre, ou à un autre moment ne concordant pas avec la tenue de la Réunion des femmes parlementaires.

Une liste mise à jour des postes vacants dans les autres organes de l'UIP sera communiquée aux Membres six semaines avant l'Assemblée.

## ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION ET CHOIX DES POINTS D'ORDRE DU JOUR

Tous les Membres peuvent contribuer à la rédaction des résolutions en soumettant une brève contribution écrite (article 13.1 du Règlement des Commissions permanentes). La date limite pour la présentation des contributions à la résolution de la Commission de la démocratie et des droits de l'homme était le 15 mai 2014.

Le calendrier provisoire pour l'élaboration des projets de résolution par les Commissions permanentes est le suivant :

<u>Date</u>	<u>Action</u>
15 mai 2014	Date limite de soumission des contributions écrites des Parlements membres. Ces contributions seront transmises aux co-rapporteurs pour les aider à rédiger les résolutions.
25 août 2014	Le Secrétariat de l'UIP communique le projet de résolution aux Parlements membres en anglais et en français.
29 septembre 2014	Date limite de dépôt des amendements au projet de résolution par les Parlements membres.
12-16 octobre 2014	Durant la 131 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme siège pour débattre et adopter le projet de résolution.
16 octobre 2014	L'Assemblée de l'UIP adopte officiellement la résolution de la Commission permanente.

Conformément aux amendements apportés au Règlement des Commissions permanentes, les propositions de thèmes d'étude à traiter par les Commissions permanentes doivent être présentées au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude sera traité. Les Membres sont donc invités à soumettre le 26 septembre 2014 au plus tard au Secrétariat de l'UIP leurs propositions de thème d'étude à traiter par la Commission permanente de la démocratie.

### **DEBAT GENERAL (point 3 de l'ordre du jour)**

Conformément à ce qui est indiqué dans l'ordre du jour, le débat général de la 131<sup>ème</sup> Assemblée aura pour thème global *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes.*

Conformément à ce qui a été décidé par le Conseil directeur, l'UIP s'associera à ONU-Femmes et au World Future Council, pour l'attribution du Future Policy Award 2014 dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. La cérémonie de remise des récompenses se déroulera dans la soirée du mardi 14 octobre et sera suivie d'une réception.

Conformément aux dispositions du Règlement de l'Assemblée, chaque délégation a un temps de parole de huit minutes à moins que le Bureau restreint n'en décide autrement. Lorsque, dans ce débat, deux orateurs ou oratrices s'expriment au nom d'une délégation, ils se partagent ce temps de parole de la manière qui convient.

Conformément aux décisions prises par le Conseil directeur de l'UIP, le temps de parole des Observateurs est limité à cinq minutes. Par ailleurs, une certaine souplesse est observée s'agissant des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui souhaiteraient exprimer leurs vues devant l'UIP.

L'inscription se fait au Service d'inscription des orateurs, situé juste à l'extérieur de l'entrée principale de la salle plénière (Salle 1) au premier étage du CICG. L'inscription est ouverte 24 heures avant le début de la première séance plénière de l'Assemblée, le dimanche 12 octobre à 11 heures.

Les Membres peuvent aussi communiquer les noms de leurs orateurs à l'avance au Secrétariat de l'UIP par courriel ou par fax en utilisant le formulaire ci-joint de "Pré-inscription des orateurs" (Annexe 3).

La pré-inscription sera considérée comme valable une fois que l'ordre définitif des orateurs aura été déterminé par le tirage au sort traditionnel, à 18 heures le dimanche 12 octobre 2014 (voir l'article 23.2 du Règlement de l'Assemblée).

### **VICE-PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE**

Conformément à l'article 7.3 du Règlement de l'Assemblée, toute délégation parlementaire peut désigner l'un de ses membres en qualité de vice-président(e) de l'Assemblée. Certains d'entre eux seront donc appelés à remplacer le Président ou la Présidente de l'Assemblée pendant une séance ou partie de séance.

Les délégations sont priées d'indiquer le nom de la personne désignée comme vice-président(e) de l'Assemblée lorsqu'elles se présentent au Service d'inscription de l'UIP à Genève.

### **TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX**

On trouvera à l'Annexe 2 un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 131<sup>ème</sup> Assemblée.

**Les Membres sont aimablement priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'Union interparlementaire à Genève, de préférence avant la session, de toute demande de modification.** Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

## LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Trois autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée et du Conseil directeur, et pour les séances plénières des Commissions permanentes.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP et que huit exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé à Mme F. Steinig-Huang, chef interprète.

## REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

Les organes suivants se réuniront aussi à l'occasion de l'Assemblée :

- Conseil directeur (13 et 16 octobre, *séances publiques*);
- Comité exécutif (10, 11, et 15 octobre, à *huis clos*);
- Sous-Comité des finances (9 octobre, à *huis clos*);
- Réunion des Femmes parlementaires (12 octobre, *séance publique*);
- Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (13 octobre, *séance publique*);
- Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires (12 et 16 octobre, à *huis clos*);
- Groupe du partenariat entre hommes et femmes (11 et 15 octobre, à *huis clos*);
- Comité des droits de l'homme des parlementaires (du 11 au 15 octobre, à *huis clos*);
- Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (12 et 15 octobre, à *huis clos*);
- Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (13 octobre, à *huis clos* et 15 octobre *séance publique*).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CICG à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

La première Conférence mondiale des jeunes parlementaires organisée par l'UIP se déroulera avant l'Assemblée, les 10 et 11 octobre 2014, au CICG, sous le titre *Mettre la démocratie à l'épreuve*. Tous les Membres seront invités, par écrit, à constituer une délégation de jeunes parlementaires, hommes et femmes, pour participer à la Conférence.

## RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 131<sup>ème</sup> Assemblée. En outre, ce document est accessible depuis le site Web de l'UIP deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique peut être téléchargée au format PDF.

## INSCRIPTION

**Les délégations sont priées de respecter la date limite d'inscription fixée au 28 septembre 2014.**

Le nouveau système d'inscription en ligne a maintenant été mis en place et tous les Membres sont encouragés à s'inscrire en ligne. On trouvera à l'[Annexe 4](#) des indications sur la façon d'utiliser le système, qui sera opérationnel à partir du 18 août 2014. Pour les Membres de l'UIP, une seule personne devra être chargée de la coordination de la délégation et aura accès à la procédure d'inscription.

Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter le Service d'inscription à : [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org). Si pour une quelconque raison, votre Parlement ne peut pas s'inscrire en ligne, veuillez envoyer un courriel à cette même adresse ou un fax : +41 22 919 41 60 et vous recevrez un formulaire d'inscription.

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert au CICG le samedi 11 octobre de 9 à 18 heures et du 12 au 16 octobre de 8 à 19 heures. Nous vous informons que ce service ne peut remettre les badges des délégations aux missions permanentes à Genève que si l'UIP a reçu du Parlement membre une lettre d'autorisation dûment signée. Même lorsque les badges ont été récupérés par les missions permanentes, les délégations sont priées de contacter le Service d'inscription et d'information et de contrôler l'exactitude des informations figurant dans la liste des participants.

## RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Le mois d'octobre est particulièrement chargé pour les hôtels à Genève. Les délégués sont donc priés de faire leurs réservations le plus tôt possible. Les délégations des pays ayant une mission permanente à Genève sont invitées à contacter leurs missions car ces dernières ont l'habitude de recevoir des délégations aux réunions de l'ONU et de se charger des réservations de chambres d'hôtel. Nombre d'entre elles ont négocié des tarifs préférentiels auprès d'hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Pour les Membres n'ayant pas de représentation diplomatique à Genève ainsi que les Membres associés et les Observateurs officiels, le Secrétariat de l'UIP a pré-réservé un nombre limité de chambres dans deux hôtels de Genève (Ibis Grand-Pré - 3 étoiles, Warwick - 4 étoiles, dont les prix vont de CHF 193 à 230).

Les conditions de réservation sont très strictes et les délégués sont priés de respecter la date-limite pour chaque hôtel comme indiqué sur le formulaire car, après cette date, les tarifs préférentiels négociés ne seront plus valables et les chambres ne seront plus disponibles. Veuillez contacter le Secrétariat de l'UIP par fax : +41 22 919 41 60 ou par courriel : [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org) si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires et le formulaire de réservation de chambre d'hôtel.

Conformément à la pratique des hôtels à Genève, seules les réservations faites au moyen d'une carte de crédit seront confirmées. Il est également possible de faire des réservations en ligne via le site de l'Office du tourisme sur : <http://www.geneve-tourisme.ch/fr/ou-dormir/>.

## VISAS

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait donc partie de l'espace Schengen. En octobre 2011, les Etats membres de Schengen ont mis en place le Système d'information sur les visas (VIS) qui sert à stocker les données biométriques (empreintes digitales et image faciale) des demandeurs de visas Schengen. Toutes les ambassades et tous les consulats de Suisse seront progressivement reliés au système VIS.

Les demandeurs de visa doivent prendre rendez-vous avec l'Ambassade/le Consulat suisse et soumettre et enregistrer leurs données biométriques en personne. Ces données restent valables dans le système VIS pendant une période de cinq ans.

Un document officiel expliquant la mise en œuvre du système VIS, l'enregistrement des données biométriques et le calendrier de déploiement des ambassades/consulats connectés au système VIS suisses peut être consulté sur :

[https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/einreise/einfuehrung\\_vis.html](https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/einreise/einfuehrung_vis.html).

Le délai nécessaire pour obtenir un visa est fortement tributaire des circonstances locales. En outre, la Suisse a signé des accords avec certains pays où elle n'est pas représentée par une instance diplomatique ou consulaire. A certaines conditions, ces accords autorisent la délivrance de visas par un Etat Schengen dans un pays où la Suisse n'est pas représentée. Il est donc vivement recommandé aux demandeurs de se renseigner directement auprès de l'Ambassade/du Consulat

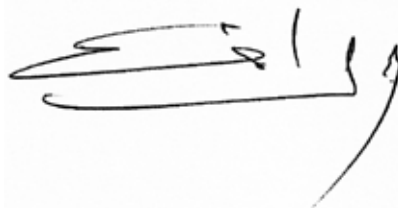
suisse dans leur pays de résidence ou de consulter le site Web approprié. Les rendez-vous pour la soumission et l'enregistrement des données biométriques doivent donc être pris longtemps à l'avance, selon les indications données par les autorités suisses. Veuillez noter que, en raison de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, les visas ne sont plus délivrés à l'arrivée à l'Aéroport international de Genève.

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et que la délégation, sous votre conduite, prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire




Abdelwahad RADI  
Président  
de l'Union interparlementaire

**PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE LA 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE ET  
REUNIONS CONNEXES**  
*Genève, 9 au 16 octobre 2014*

**Jeudi 9 octobre 2014**


 10:00 - 13:00      Sous-Comité des finances\*  
15:00 - 18:00      *Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*


**Vendredi 10 octobre 2014**


 11:00 - 13:30      Comité exécutif\*  
15:00 - 18:00      *Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*


**Samedi 11 octobre 2014**


09.00 – 18.00      Ouverture de l'inscription – *Hall principal, CICG*

 09.00 – 10.00      Groupe du partenariat entre hommes et femmes\*  
*Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*


 09.30 – 13.00      Comité des droits de l'homme des parlementaires\*  
*Salle 15, niveau -1, CICG*


 10:00 - 13:00      Comité exécutif\*  
*Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*


 14.30 – 18.00      Comité des droits de l'homme des parlementaires\*  
*Salle 15, niveau -1, CICG*


 15:00 - 18:00      Comité exécutif\*  
*Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*


**Dimanche 12 octobre 2014**


 07.30 – 09.15      Comité de coordination des femmes parlementaires\*  
*Espace polyvalent, niveau 0, CICG*


 09.30 – 13.00      **Réunion des femmes parlementaires**  
*Salle 2, niveau 0, CICG*

 10.00 – 12.30      Réunion conjointe des Présidents des Bureaux des Commissions  
permanentes et des groupes géopolitiques\*  
*Espace polyvalent, niveau 0, CICG*

 14.00 – 15.00      Réunion des conseillers et secrétaires des délégations  
*Salles 5 & 6, niveau 3, CICG*

 14.30 – 18.00      **Réunion des femmes parlementaires**  
*Salle 2, niveau 0, CICG*












 14.30 – 18.00      Comité des droits de l'homme des parlementaires\*  
*Salle 15, niveau -1, CICG*

 15.30 – 18.00      Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient\*  
*Espace polyvalent, niveau 0, CICG*

\* à huis clos



## Lundi 13 octobre 2014

	08.00 – 09.00	Bureau restreint de l'Assemblée* <i>Salon VIP, niveau 3, CICG</i>
	09.00 – 10.45	<b>Conseil directeur</b> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	09.00 – 13.00	<b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b> Présentation du projet de résolution et débat <i>Salles 3 &amp; 4, niveau 0, CICG</i>
ASGP	09.30 – 11.00	Comité exécutif de l'ASGP* <i>Salle 20, niveau 3, CICG</i>
	09.30 – 12.30	Forum des jeunes parlementaires de l'UIP <i>Espace polyvalent, niveau 0, CICG</i>
ASGP	11.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICG</i>
	11.00 – 13.00	<b>Assemblée : début du débat général</b> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14.30 – 16.00	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	14.30 – 16.30	<b>Assemblée : débat général</b> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
ASGP	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICG</i>
	14.30 – 17.30	<b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b> Débat <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	14.30 – 17.30	<b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b> Rédaction de la résolution en plénière <i>Salles 3 &amp; 4, niveau 0, CICG</i>
	14.30 – 18.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
	16.30 – 17.30	<b>Assemblée :</b> - décision sur le point d'urgence, et - poursuite du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>

\* à huis clos

## Mardi 14 octobre 2014

	09.30 – 12.30 09.30 – 11.00 11.00 – 12.30	<b>Assemblée :</b> - poursuite du débat général, et - débat sur le point d'urgence <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	09.30 – 12.30	<b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b> Débat <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	09.30 – 12.30	<b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b> Finalisation de la rédaction de la résolution en plénière <i>Salles 3 &amp; 4, niveau 0, CICG</i>
	09.30 – 13.00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
	10.00 – 12.30	Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale * <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
<b>ASGP</b>	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICG</i>
	14.30 – 17.00	Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
<b>ASGP</b>	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICG</i>
	14.30 – 17.30	<b>Assemblée : débat général</b> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14.30 – 17.30	<b>Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</b> Réunion-débat organisée en coopération avec la CNUCED / le Forum mondial de l'investissement <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	14.30 – 18.30	Eventuel comité de rédaction pour le point d'urgence* <i>Espace polyvalent, niveau 0, CICG</i>
	17.30 – 18.30	Cérémonie de remise du Future Policy Award <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	18.30	Réception en l'honneur des lauréats du Future Policy Award <i>Espace réservé aux réceptions, niveau 1, CICG</i>





\* à huis clos

## Mercredi 15 octobre 2014

	09.00 – 10.00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* <i>Espace polyvalent, niveau 0, CICG</i>
	09.00 – 11.00	<b>Commission permanente des Affaires des Nations Unies</b> Débat <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	09.00 – 11.30	Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
<b>ASGP</b>	09.30 – 10.00	Comité exécutif de l'ASGP* <i>Salle 20, niveau 3, CICG</i>
	09.30 – 12.30	<b>Assemblée :</b> - adoption de la résolution sur le point d'urgence, et - clôture du débat général <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
<b>ASGP</b>	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICG</i>
	10.00 – 12.30	Comité exécutif * <i>Espace polyvalent, niveau 0, CICG</i>
	11.30 – 13.00	Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire <i>Salles 3 &amp; 4, niveau 0, CICG</i>
	14.30 – 16.30	<b>Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</b> Adoption du projet de résolution <i>Salles 3 &amp; 4, niveau 0, CICG</i>
	14.30 – 17.30	<b>Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</b> Réunion-débat <i>Salle 2, niveau 0, CICG</i>
	14.30 – 17.30	<b>Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</b> Réunion-débat <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	14.30 – 17.30	Comité des droits de l'homme des parlementaires* <i>Salle 15, niveau -1, CICG</i>
<b>ASGP</b>	14.30 – 17.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICG</i>
	15.00 – 17.30	Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies* <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>
	17.00 – 19.00	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* <i>Espace polyvalent, niveau 0, CICG</i>

\* à huis clos

## Jeudi 16 octobre 2014

	08.00 – 10.00	Comité de coordination des femmes parlementaires* <i>Espace polyvalent, niveau 0, CICG</i>
<b>ASGP</b>	09.30 – 10.00	Comité exécutif de l'ASGP * <i>Salle 20, niveau 3, CICG</i>
	09.30 – 13.00	<b>Conseil directeur</b> - Election du Président, - Résolutions sur les droits de l'homme des parlementaires, et - Rapports des réunions spécialisées <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
<b>ASGP</b>	10.00 – 12.30	Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICG</i>
	14.30 – 17.30	<b>Conseil directeur</b> <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>
	17.30 – 18.30	<b>Assemblée</b> - Adoption de la résolution de la Commission permanente, - Document final du débat général, et - Séance de clôture <i>Salle 1, niveau 1, CICG</i>

---

**Légende :**

Assemblée /  
Conseil directeur



Commissions /  
Réunions-débat



Autres réunions de  
l'Assemblée, y compris  
réunions à huis clos



\* à huis clos

**TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE**  
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	51.7	7	17
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	9.5	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bhoutan	10	0.7	0	10
20.	Bolivie	10	6.7	2	12
21.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
22.	Botswana	10	1.3	1	11
23.	Brésil	10	146.0	10	20
24.	Bulgarie	10	8.5	2	12
25.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
26.	Burundi	10	5.2	2	12
27.	Cambodge	10	10.7	3	13
28.	Cameroun	10	12.9	3	13
29.	Canada	10	30.8	5	15
30.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
31.	Chili	10	15.1	3	13
32.	Chine	10	1 200.0	13	23
33.	Chypre	10	0.7	0	10
34.	Colombie	10	29.5	4	14
35.	Congo	10	1.9	1	11
36.	Costa Rica	10	3.3	1	11
37.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
38.	Croatie	10	4.8	1	11
39.	Cuba	10	10.2	3	13
40.	Danemark	10	5.2	2	12
41.	Djibouti	10	0.79	0	10
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	14.0	3	13
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	87.9	9	19
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Finlande	10	5.4	2	12
51.	France	10	65.8	8	18
52.	Gabon	10	1.0	1	11
53.	Gambie	10	1.5	1	11
54.	Géorgie	10	4.7	1	11
55.	Ghana	10	25.0	4	14
56.	Grèce	10	10.2	3	13
57.	Guatemala	10	8.2	2	12
58.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
59.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
60.	Haiti	10	10.2	3	13
61.	Honduras	10	8.1	2	12
62.	Hongrie	10	10.4	3	13
63.	Inde	10	1 000.3	13	23
64.	Indonésie	10	206.0	12	22
65.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
66.	Iraq	10	26.7	4	14
67.	Irlande	10	4.5	1	11
68.	Islande	10	0.31	0	10
69.	Israël	10	6.7	2	12
70.	Italie	10	57.0	7	17
71.	Japon	10	123.6	10	20
72.	Jordanie	10	5.5	2	12
73.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
74.	Kenya	10	24.0	4	14
75.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
76.	Koweït	10	2.2	1	11
77.	Lesotho	10	2.1	1	11
78.	Lettonie	10	2.7	1	11
79.	Liban	10	2.4	1	11
80.	Libye	10	3.9	1	11
81.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
82.	Lituanie	10	3.9	1	11
83.	Luxembourg	10	0.4	0	10
84.	Malaisie	10	22.7	4	14
85.	Malawi	10	13.9	3	13
86.	Maldives	10	0.35	0	10
87.	Mali	10	8.0	2	12
88.	Malte	10	0.3	0	10
89.	Maroc	10	31.5	5	15
90.	Maurice	10	1.02	1	11
91.	Mauritanie	10	3.1	1	11
92.	Mexique	10	104.0	10	20
93.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
94.	Monaco	10	0.03	0	10
95.	Mongolie	10	2.0	1	11
96.	Monténégro	10	0.62	0	10
97.	Mozambique	10	12.1	3	13
98.	Myanmar	10	60.3	8	18
99.	Namibie	10	1.5	1	11
100.	Népal	10	26.4	4	14
101.	Nicaragua	10	5.1	2	12

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Niger	10	16.5	3	13
103.	Nigéria	10	140.4	10	20
104.	Norvège	10	5.0	2	12
105.	Nouvelle-Zélande	10	4.4	1	11
106.	Oman	10	2.5	1	11
107.	Ouganda	10	17.0	3	13
108.	Pakistan	10	160.9	11	21
109.	Palaos	10	0.02	0	10
110.	Palestine	10	3.9	1	11
111.	Panama	10	1.7	1	11
112.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
113.	Paraguay	10	5.7	2	12
114.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
115.	Pérou	10	23.0	4	14
116.	Philippines	10	62.1	8	18
117.	Pologne	10	38.5	5	15
118.	Portugal	10	10.3	3	13
119.	Qatar	10	0.88	0	10
120.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
121.	République de Corée	10	50.8	7	17
122.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
123.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
124.	République dominicaine	10	9.0	2	12
125.	République de Moldova	10	4.3	1	11
126.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
127.	République tchèque	10	10.5	3	13
128.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
129.	Roumanie	10	23.0	4	14
130.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
131.	Rwanda	10	6.2	2	12
132.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
133.	Samoa	10	0.17	0	10
134.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
135.	Sénégal	10	7.0	2	12
136.	Serbie	10	9.7	2	12
137.	Seychelles	10	0.08	0	10
138.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
139.	Singapour	10	5.08	2	12
140.	Slovaquie	10	5.2	2	12
141.	Slovénie	10	1.9	1	11
142.	Somalie	10	10.4	3	13
143.	Soudan	10	33.4	5	15
144.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
145.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
146.	Suède	10	8.7	2	12
147.	Suisse	10	6.7	2	12
148.	Suriname	10	0.4	0	10
149.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
150.	Tchad	10	10.7	3	13
151.	Thaïlande	10	60.1	8	18
152.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
153.	Togo	10	5.4	2	12
154.	Tonga	10	0.1	0	10
155.	Trinité-et-Tobago	10	1.2	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
156.	Tunisie	10	10.2	3	13
157.	Turquie	10	64.5	8	18
158.	Ukraine	10	50.1	7	17
159.	Uruguay	10	3.2	1	11
160.	Venezuela	10	18.1	3	13
161.	Viet Nam	10	90.3	9	19
162.	Yémen	10	10.5	3	13
163.	Zambie	10	10.9	3	13
164.	Zimbabwe	10	10.4	3	13





Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

A/131/C.1  
Annexe 3

## FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION DES ORATEURS

### DEBAT GENERAL SUR LE THEME

### *INSTAURER L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET METTRE FIN A LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES*

### (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

**PARLEMENT OU  
ORGANISATION.....**

	Veuillez entourer le titre de civilité correspondant	Nom	Prénom (s)	L'intéressé(e) préside-t-il (elle) le Parlement ?
1	M. / Mme			Oui / Non
2*	M. / Mme			Oui / Non



\* Seuls les parlements membres de l'UIP et les Membres associés ont droit à un second orateur.

DATE: ..... SIGNATURE: .....

***Veuillez remplir ce formulaire et le retourner jusqu'à 18 heures (heure suisse) le 6 octobre 2014 au plus tard  
au Secrétariat de l'UIP par :***

Fax : + 41 22 919 41 60 ou courriel : [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie Pour tous.

# 131<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

A/131/C.1  
Annexe 4

## NOTE EXPLICATIVE SUR L'INSCRIPTION EN LIGNE A L'UIP

Le Secrétariat de l'UIP a mis au point pour ses Assemblées un système d'inscription en ligne qui a été utilisé pour la première fois à l'Assemblée de mars 2014. Compte tenu des résultats, il a été décidé que toutes les inscriptions à la 131<sup>ème</sup> Assemblée se feraient en ligne.

Ce système est accessible via le site web de l'UIP, sur la page de la 131<sup>ème</sup> Assemblée, par simple clic sur le bouton d'inscription. Il sera ouvert du 18 août au 1<sup>er</sup> octobre. Après cette date, les délégués devront s'inscrire auprès du service d'inscription de l'UIP, à l'adresse suivante : [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org).

**A noter** : il est recommandé aux participants de désigner un coordonnateur pour leur délégation qui sera le seul utilisateur du système d'inscription en ligne et qui choisira un mot de passe.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Créez un compte et saisissez les informations demandées sur cette page. Si vous vous êtes inscrits en ligne à la 130<sup>ème</sup> Assemblée, en mars 2014, vos identifiants sont toujours valables et vous pouvez les réutiliser.

Si le Secrétariat de l'UIP a ouvert un compte en votre nom pour la 130<sup>ème</sup> Assemblée à l'aide de l'adresse électronique officielle de votre parlement, veuillez envoyer une demande à [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org) pour plus ample information.

2. Une fois que vous vous êtes inscrits, connectez-vous en utilisant votre compte.
3. Cliquez sur "S'inscrire à cette réunion" pour vous inscrire à la 131<sup>ème</sup> Assemblée.
4. Cliquez sur "Commencer l'inscription" pour inscrire votre délégation. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous avez l'intention d'assister à la réunion.
5. Il vous sera possible d'apporter des modifications à vos données jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Après cette date, vous devrez vous adresser directement à [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org).

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse [sas@ipu.org](mailto:sas@ipu.org), avec copie au Secrétariat de l'UIP, à [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org), ainsi qu'à l'adresse [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org).

